

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

AMENDEMENT

N ° AC180

présenté par

M. Cesarini, Mme Degois, Mme De Temmerman, M. Anato, M. Simian, M. Vignal, Mme Bagarry,
M. Claireaux, Mme Marsaud et M. Thiébaud

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.